

Mise en ligne : 24 mars 2018.
Dernière modification : 25 mars 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE PÉTROLES MORY

Filiale à 50/50 du groupe Mory, de Boulogne-sur-Mer,
et de la Cie française des pétroles (Total)

S.A., 1933.

(L'Écho d'Alger, 20 mars 1933)

A ENLEVER de suite à bas prix, quatre cent fûts fer légers de 200 litres environ, percés. S'adresser 26, boulevard Carnot, MORY et Cie.

ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO. — INSTALLATION D'UN DÉPÔT DE FUEL-OIL ET GAS-OIL DE 10.000 MÈTRES CUBES, ÉTABLISSEMENT COMPRIS DANS LA PREMIÈRE CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, SUR LE LOT F, TERRAIN DE RACCORDEMENT, ARRIÈRE-PORT DE L'AGHA, ALGER

Demande de la Société Mory, 26, boulevard Carnot, Alger.

(Bulletin municipal officiel de la ville d'Alger, 5 août 1933)

Le maire de la ville d'Alger, officier de la Légion d'honneur, porte à la connaissance du public que, suivant les instructions préfectorales, une enquête de commodo et incommodo sera ouverte rue Eugène-Robe, 1 *bis*, (bureau d'hygiène), pendant 30 jours, à partir du 10 août 1933, sur une demande formée par la Société Mory, en vue d'être autorisé à installer un dépôt du fuel-oil et gas-oil de 10.000 m³, sur le lot F du terrain de raccordement, arrière-port de l'Agha, Alger, et que, durant cette période, les intéressés seront admis à déposer tels dires ou observations que de droit.

Alger, le 1^{er} août 1933.

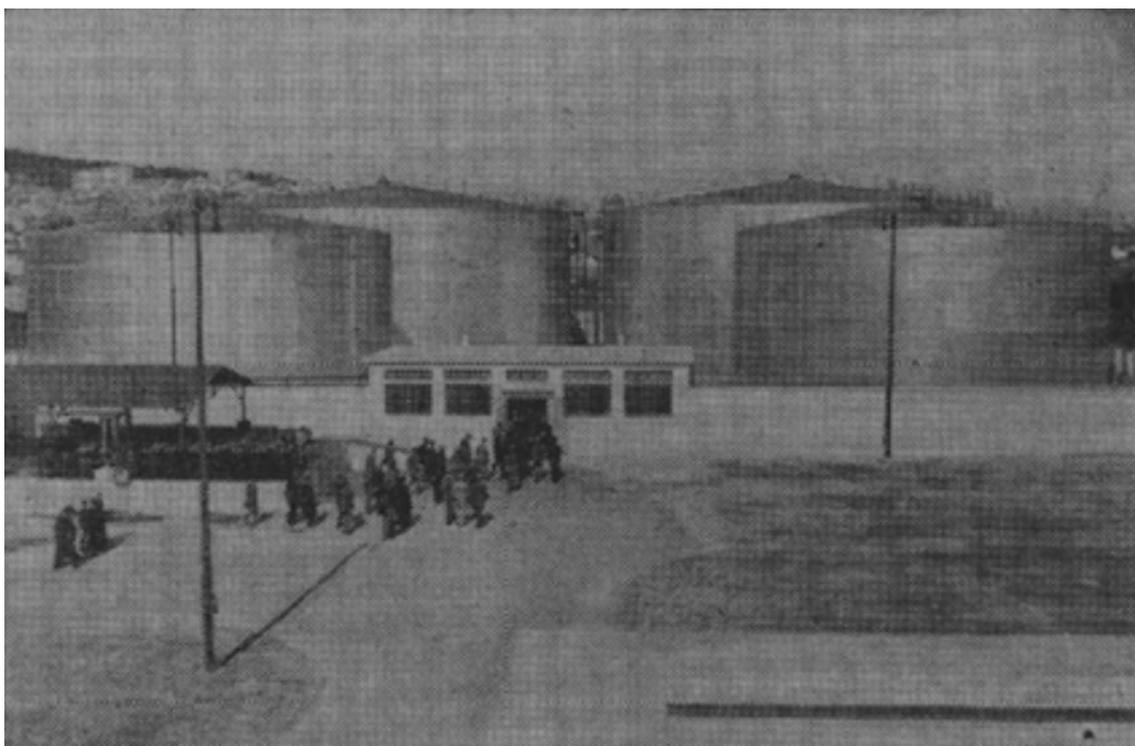
Le maire,

Ch. BRUNEL

LES NOUVELLES INSTALLATIONS
DE STOCKAGE DE COMBUSTIBLE LIQUIDE
DU PORT D'ALGER

par A. H.

(L'Écho d'Alger, 4 novembre 1934)



Vue générale des réservoirs et de la salle des pompes, au cours de l'inauguration

Un événement très important pour l'avenir du port d'Alger a eu lieu le 31 octobre, à l'arrière-port de l'Agha.

La Société algérienne de pétroles Mory inaugurait sa nouvelle base d'approvisionnement des navires en combustible liquide.

Ainsi que le faisait justement remarquer dans son discours M. Masset¹, président du conseil d'administration de la société, les navires actionnés au mazout se trouvaient jusqu'ici écartés de la route d'Alger par la quasi impossibilité de s'y procurer des huiles combustibles.

En 1932, 90.000 tonnes seulement d'huiles combustibles furent livrées pour les soutes dans le port d'Alger. En 1933, les livraisons s'élèvent à 180.000 tonnes. En 1934, elles atteindront 250.000 tonnes. Des navires de toutes nationalités viennent maintenant s'approvisionner dans notre port et y concluent des opérations maritimes intéressantes.

Autour de M. [Eugène] Masset, on remarquait les personnalités suivantes : M. [Henri] Granier-Deferre², administrateur-directeur de la Société [algérienne] de pétroles Mory ; M. le sénateur Peyronnet³ ; MM. Ivers [ou Yvers], administrateur délégué de la C.B.V.N. [Cie des bateaux à vapeur du Nord (groupe SAGA)] ; [Irénée] Baron, directeur de l'exploitation de la Société algérienne de pétroles Mory ; Laffont, premier adjoint au maire ; M. l'intendant général Lévy⁴ ; M. Balensi, directeur des Travaux publics ; MM. Renaud, directeur du port ; Martin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Morard,

¹ Eugène Masset (1861-1964) : employé, puis associé (juin 1924) de Mory et Cie.

² Henri (ou Henry) Granier-Deferre : marié vers 1920 à Louise Ardaillon, fille du recteur de l'université d'Alger. Dont deux filles mortes en bas âge et deux fils : Jean et Pierre (le cinéaste). Chevalier de la Légion d'honneur (1936).

³ Albert Peyronnet (1862-1958) : sénateur de l'Allier (1912-1945). Administrateur de la Société de gérance et d'armement (SAGA), du groupe Rothschild, et de ses différentes filiales où officiaient les représentants des groupes Mory et Demon.

⁴ Léopold Lévy : né le 5 mai 1863 à Clermont-Ferrand. Intendant général à Alger de 1909 à 1924, date de sa retraite anticipée. Administrateur de la Société nord-africaine d'entreprises maritimes (manutention dans les ports algériens)(1928) et de l'Union africaine minière et maritime (1928) — commerce de charbon —, filiales du groupe SAGA-Bateaux à vapeur du Nord. Adjoint au maire d'Alger (1925-1935). Toujours vivant en mars 1944. Commandeur de la Légion d'honneur.

président de la chambre de commerce, et M. Laurent, vice-président ; MM. de Lucas, de la chambre de commerce ; Pradourat, ingénieur en chef du P.-L.-M. ; Schvob, des C.F.A. [Ch. de fer algériens] ; Lambert, commandant du port ; Prohom⁵, directeur de la Société [Prosper] Durand [filiale charbonnière algérienne du groupe Mory] ; Étienne Durand, Nessler ; Coudray, directeur de la Mixte ; [René] Berger, inspecteur général de la C.B.V.N. ; Julien Laurens [anc. agent général des Affréteurs réunis et employeur de Granier-Deferre] ; Calmette, directeur de la S.A.E.F. [Soc. alg. d'éclairage et de force] ; Lacaze, directeur de la Shell ; Marijon, directeur des Huiles minérales ; Gillet, directeur des Services commerciaux de la chambre de commerce ; Mlle Duport ; MM. Petersen, Atwater, Delacroix, Mérigot, agents maritimes ; MM. de Sérigny, secrétaire de la C.G.T. [Transatlantique] ; Poggi et Lonca, inspecteurs des Douanes ; Jouvot, administrateur de la Banque d'union nord-africaine.

Sous la conduite de MM. Masset, [Henri] Granier-Deferre et [Irénée] Baron, les invités purent apprécier l'importance des nouvelles installations, qui permettent le stockage de 21.000 mètres cubes, répartis ainsi : deux réservoirs de 7.500 m³ réservés au fuel-oil, un réservoir de 3.000 m³ pour le gas-oil, un de 3.000 m³ pour le Diesel-oil. Deux navires citernes, le « Mory-Mazout n° 1 », contenant 750 tonnes, et le « Mory-Mazout n° 2 », d'une capacité de 1.500 tonnes, complètent ces possibilités de stockage et assurent le ravitaillement des navires en tous points du port ou de la rade.

Le système de soutirage, très perfectionné, permet de livrer 600 tonnes à l'heure.

Un tel ensemble, qui utilise les derniers progrès de la technique, fait d'Alger un port d'approvisionnement de premier ordre.

M. Morard, répondant au discours de M. Masset, a résumé l'impression de tous les visiteurs. Il exprima la satisfaction éprouvée en constatant, non seulement la parfaite entente existant entre la chambre de commerce d'Alger et la Société de Pétroles Mory, mais aussi la splendide réussite de la nouvelle entreprise.

Le président de la chambre de commerce a tenu également à souligner que la Société de Pétroles Mory avait toujours exécuté strictement les clauses de ses contrats.

Nous nous associons bien volontiers aux félicitations que M. Morard adressa aux créateurs de la Société algérienne de pétroles Mory, et particulièrement à M. Masset, président du conseil d'administration, et M. Granier-Deferre, administrateur-directeur.

Une réception à la Société algérienne de pétroles Mory
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 30 décembre 1934)

Depuis peu de temps, cette puissante organisation, une des plus modernes de France, avait terminé l'établissement de ses nouvelles installations.

Il lui manquait une consécration officielle qui lui a été donnée par une visite à laquelle ont pris part de nombreuses personnalités.

MM. Eugène Masset, armateur, président du conseil d'administration de la Société algérienne de pétroles Mory ; Peyronnet, sénateur, ancien ministre ; Laffont, premier adjoint au maire ; Morard, président de la chambre de commerce ; Balensi, directeur des Travaux publics au gouvernement général de l'Algérie ; intendant général [Léopold] Lévy ; Renaud, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur du Port ; Laurent, vice-président de la chambre de commerce ; Martin, ingénieur en chef des Ponts et chaussées ; Gillet, directeur des services commerciaux de la chambre de commerce ; Lambert, commandant du port d'Alger ; Yvers, administrateur délégué de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord ; Coudray, directeur de la Compagnie de Navigation mixte ; [Henri] Granier-Deferre, administrateur-directeur de la Société algérienne de Pétroles Mory ; [Irénée] Baron, directeur de l'exploitation de la Société algérienne de

⁵ Gérard Prohom de Romeu : ingénieur ECP, marié en 1928 à Mireille Ardaillon, sœur de Mme Henri Granier-Deferre.

pétroles Mory ; de Lucas, chef de l'exploitation à la chambre de commerce ; Pradourat, ingénieur en chef (matériel et traction) P.-L.-M. ; Schvob, chef des approvisionnements aux Chemins de fer algériens ; Schmidt ; Lambert, commandant du port d'Alger ; G[érard] Prohom de Romeu, directeur de la Société Prosper Durand et Cie ; Étienne Durand ; Julien Laurens ; Nessler, directeur de la Société Continentale de Combustibles ; Bailly de la Compagnie de Navigation mixte ; de Serigny, secrétaire général de la Compagnie générale transatlantique ; [René] Berger, inspecteur général de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord* ; Calmette, directeur de la Société algérienne d'éclairage et de force* ; Marijon, directeur de la Société des huiles minérales ; Lacaze, directeur de la Société Shell ; Mlle Duport, agent maritime ; Petersen, agent maritime ; Atwater, agent maritime ; Delacroix, agent maritime ; Merigot, agent de la Compagnie auxiliaire de navigation ; Poggi, inspecteur principal des Douanes ; Lonca, inspecteur sédentaire des Douanes. ; Jovet, administrateur de la Banque de l'union nord-africaine* ; [André] Riollot, attaché à la direction de la Société Prosper Durand et Cie*.

Sous la conduite de MM. Eugène Masset, Granier-Deferre et Baron, les invités parcoururent les diverses installations de la Société algérienne des pétroles Mory, qui occupent, sur les quais de l'Agha, près de la nouvelle centrale électrique, un emplacement très important.

La Société des pétroles Mory comporte les installations les plus modernes.

Son installation comprend : 4 réservoirs, 2 de 7.500 m³ chacun, réservés au stockage des fuel-oil ; 1 de 3.000 m³ pour le gas-oil ; 1 de 3.000 m³ pour le Diesel-oil.

Deux navires-citernes : « Mory-Mazout n° 1 », capacité 750 tonnes ; « Mory-Mazout n° 2 », capacité 1.500 tonnes, pour le ravitaillement des navires.

Le soutirage, pour l'approvisionnement des vapeurs, est assuré par deux pompes Burton, d'une puissance de 350 m³ pour chacune.

Les installations permettent le stockage de 21.000 mètres cubes, ce qui, avec les deux chalands citernes donnent une capacité d'emmagasinement de 24.000 mètres cubes. Elles rendent possible la livraison de 600 tonnes à l'heure.

Après avoir parcouru l'établissement, les invités furent aimablement conviés à sabler le champagne, et quelques toasts officiels furent échangés. M. Eugène Masset prit le premier la parole :

« Messieurs,

« Je tiens à remercier toutes les personnalités de la municipalité, de la chambre de commerce, du port, et tous nos amis qui ont bien voulu nous faire l'honneur de venir visiter notre nouvelle installation de stockage et de distribution de combustibles liquides.

« Je désire exprimer combien nous apprécions particulièrement la visite de : MM. Morard, l'éminent président de la chambre de commerce ; Balensi, directeur des Travaux publics ; Renaud, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur du port, et leur adresser ici nos remerciements pour la confiance et les encouragements qu'ils nous ont accordés pour la réalisation de nos projets.

« Je voudrais aussi vous donner quelques chiffres qui montrent les résultats de notre initiative.

« En 1932, les livraisons d'huiles combustibles pour les soutes dans le port d'Alger furent de 90.000 tonnes. En 1933, elles s'élèvent à 180.000 tonnes. En 1934, elles atteindront 250.000 tonnes.

« Des navires de toutes nationalités qui ignoraient Alger comme port de relâche pour le mazout, y viennent maintenant s'approvisionner et y effectuent des opérations maritimes diverses qui donnent au port de nouveaux moyens. Elles permettront le stockage de 21.000 mètres cubes ce qui, avec les deux chalands citernes « Mory Mazout n° 1 » et « Mory Mazout n° 2 » donnent à notre société une capacité d'emmagasinement de 24.000 mètres cubes.

« Nos possibilités de livraisons sont de 600 tonnes à l'heure.

« Les navires sont approvisionnés dans toutes les parties du port de jour, comme de nuit, et tous les efforts tendent à satisfaire les armements, au point de vue ponctualité, rapidité des opérations et aussi sous le rapport de la qualité des produits livrés, ce qui fait d'Alger — à l'heure actuelle — un port d'approvisionnement en combustibles liquides de premier ordre, qui ne craint la comparaison avec aucun port méditerranéen. »

M. Masset fait ensuite l'éloge de ses collaborateurs et lève son verre à la prospérité du port d'Alger.

Ensuite, M. Morard, président de la chambre de commerce, félicite M. Masset et ses collaborateurs des résultats obtenus et tint à souligner que la Société des pétroles Mory avait très largement répondu aux espérances des autorités du port et aux engagements pris. Cette réception laissera dans l'esprit de ceux qui y assistèrent un souvenir agréable et on doit remercier M. Eugène Masset, président du conseil d'Administration de la Société de pétroles Mory et tous ses collaborateurs pour leur cordialité et leur affabilité.

Photos Dessault.

Les installations de la « Société algérienne de pétroles Mory »

Les personnalités algéroises visitant les différents services de la S.A.P.M.

Les cuves à mazout et la station de pompage.

Les bateaux-citernes de la Société Mory.

LÉGION D'HONNEUR
(*L'Écho d'Alger*, 21 janvier 1936)

C'est avec un vif plaisir que nous apprenons la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre du ministère des travaux publics, de M. Henry Granier-Deferre, administrateur délégué de la Société P. Durand et Cie et de la Société algérienne de pétroles Mory. Le nouveau promu, bien connu dans les milieux maritimes de notre ville, a beaucoup contribué, ces dernières années, au développement du port d'Alger en donnant une importante extension à ces sociétés dont l'activité a permis d'enregistrer une augmentation très sensible du trafic de notre port.

HYGIÈNE. — ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES ET INCOMMUNES. —
AGRANDISSEMENT D'UN DÉPÔT D'HYDROCARBURES
(CAPACITÉ DE 21.000 m³ PORTÉE A 28.200 m³) À L'ARRIÈRE-PORT DE L'AGHA,
ALGER

Demande de la Société algérienne de pétroles Mory
(*Bulletin municipal officiel de la ville d'Alger*, 12 février 1937)

M. D'ESPOSITO

Messieurs,

La Société algérienne de pétroles Mory s'est mise en instance auprès de l'Administration préfectorale en vue d'être autorisée à porter de 21.000 m³ à 28.200 m³, la capacité maxima de son dépôt d'hydrocarbures situé à l'arrière-port de l'Agha à Alger, sur le lot F des terre-pleins du bassin de Mustapha.

Une enquête de commodo et incommodo de 30 jours a été ouverte au bureau d'hygiène de la ville d'Alger du 8 octobre au 6 novembre 1930.

L'affichage a été régulièrement effectué dans le quartier de l'arrière-port. Plusieurs affiches ont été apposées sur les bâtiments de la société intéressée, notamment à

l'entrée des établissements.

Aucune réclamation verbale ou écrite n'a été déposée au cours de l'enquête.

Le dépôt existant comprend quatre réservoirs d'une capacité totale de 21.000 m³. Il a été autorisé par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 1934.

Les deux réservoirs à construire seront établis en prolongement des deux existant en bordure de la rue B. Ils seront en tôle d'acier de 6 à 11 m/m d'épaisseur, leurs dimensions seront les suivantes : 20 m. de diamètre, 12 m. de hauteur. Ils auront la capacité respective de 3.500 m³ et sont destinés à contenir les hydrocarbures de 2^e catégorie.

Ces réservoirs seront établis sur des plates-formes en béton armé capable de résister à la pression de la masse supportée.

Le mur de clôture en dalle armée de 3 mètres de hauteur qui entoure actuellement les réservoirs existants sera agrandi de manière à comprendre dans son enceinte les réservoirs projetés ; il sera édifié à trois mètres au moins de ces derniers. Ce mur formera une cuvette à capacité suffisante pour contenir au moins le quart de la capacité totale des six réservoirs.

Les moyens de protection contre l'incendie comprennent actuellement un réseau de canalisations d'eau et 4 extincteurs à mousse de 300 litres. Le nombre de ces extincteurs sera porté à 6 à la suite de l'agrandissement du dépôt.

L'extension de ce dépôt n'augmentera pas considérablement le danger qu'il peut présenter en cas de sinistre, puisque 21.000 m³ d'hydrocarbures y sont déjà entreposés. Néanmoins, comme l'expose M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, la proximité de la centrale d'énergie électrique de la Société algérienne d'éclairage et de force peut s'opposer à cet agrandissement. Le projet est, en effet, en contradiction avec l'avis de la Commission interministérielle des dépôts qui, lors de l'installation primitive, avait déclaré que la quantité des liquides à entreposer ne saurait être augmentée au-delà de 21.000 m³.

La société pétitionnaire, qui n'ignore pas cet avis défavorable, fait ressortir que l'accroissement de son trafic dû à l'extension du port, nécessite pour ses besoins un stockage plus important d'huiles combustibles. D'ailleurs, la Société des pétroles Mory, répondant aux préoccupations de la Commission interministérielle des dépôts relativement au danger que constitue le voisinage de leur dépôt et de la centrale d'énergie électrique, fait connaître qu'elle est disposée à prendre l'engagement de vidanger ses réservoirs en cas de tension politique et dès que l'ordre lui en sera donné.

D'autre part, l'éventualité de la création, en un autre point du port, d'un nouveau dépôt, entraînerait pour la société intéressée des frais considérables qu'il serait peut-être injuste de lui imposer à deux ans à peine de l'installation initiale qui comporte, en dehors des réservoirs, des bâtiments et aménagements accessoires très importants.

M. l'inspecteur départemental des établissements classés et M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, dont les rapports sont joints au dossier, estiment qu'il conviendrait, dans l'intérêt du port d'Alger, d'une part, et dans celui de la société pétitionnaire, d'autre part, de ne pas rejeter « de plano » la demande d'extension de dépôt présentée, mais de la soumettre à la Commission interministérielle des dépôts en la priant d'examiner à nouveau cette requête.

Le commissaire-enquêteur partage l'avis de ces deux techniciens.

Aux termes de l'article 8 de la loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes, rendue applicable à l'Algérie par le décret du 15 décembre 1920, le conseil municipal de la commune où un établissement de 1^{re} classe doit fonctionner, est appelé à formuler un avis.

Nous vous proposons, en conséquence, d'émettre un avis conforme à celui du commissaire-enquêteur concluant à ce que la requête de la société pétitionnaire soit de nouveau soumise à la Commission interministérielle des dépôts.

Avis conforme des commissions réunies des Travaux et des Finances.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

GROUPEMENT DES IMPORTATEURS DE PÉTROLE ET DÉRIVÉS (G.I.P.D.)
(*L'Écho d'Alger*, 24 septembre 1939)

Les Compagnies importatrices de produits pétrolifères :

- la Compagnie algérienne des pétroles Standard,
- la Société anonyme française des pétroles Shell,
- la Société algérienne des huiles minérales,
- la Compagnie africaine des raffineries de Berre,
- la Raffinerie du Midi,
- la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord,
- la Société algérienne de pétroles Mory,
- la Société Algéronaphte,
- la Société générale des huiles de pétrole,
- la Société algérienne des Essences et les Etablissements Brincat et Billaud,

dans le but de simplifier la distribution des carburants et combustibles mis à la disposition de la population civile, ont créé un organisme commun de centralisation des commandes qui fonctionnera à partir du 22 courant, rue Michelet n° 29, 1^{er} étage.

Dans ces bureaux seront enregistrés les ordres de la clientèle de l'arrondissement d'Alger.

Il est rappelé que les commandes ne sont pas reçues par téléphone. Les fournitures sont payables à la commande :

En espèces,

En mandats adressés à M. Fernand GUÉRIN.

Les chèques bancaires à l'ordre de M. GUÉRIN Fernand et stipulés payables dans un établissement financier d'Alger.

Enfin, il est précisé que seules les livraisons en vrac sont effectuées à domicile par 1.000 litres au moins et par fraction de 500 litres au-dessus.

(*L'Écho d'Alger*, 27 novembre 1942)

La Direction de la Société algérienne de pétroles Mory a le regret de vous faire part du décès de ses dévoués collaborateurs

Gabriel BUCCINO

et

Jean SCOTTO DI VETTIMO

survenu accidentellement à Alger le 24 novembre 1942.

(*L'Écho d'Alger*, 11 août 1943)

La direction et le personnel de la Société Algérienne de pétrole Mory ont le regret de vous faire part au décès de leur dévoué collaborateur

Monsieur François BUONO

mort en service commandé, le 9 août 1943.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, 1, rue de la Blanchère, Alger, à seize heures trente.

AEC 1951 :
Société algérienne de pétroles Mory, 29, boulevard Carnot, Alger. — 1933. — 200 millions de fr. — Commerce du pétrole et dérivés.

NOMINATION
Société de la Raffinerie d'Alger
(*La Vie française*, 30 déc. 1960)

M. Marcel Guigue, ancien élève de l'École polytechnique, directeur de production à la Cie française de raffinage [Total], figure au premier conseil d'administration de la Société de la Raffinerie d'Alger, [présidé par M. Irénée Baron, des Pétroles Mory](#), aux côtés de la Cie française des pétroles, de la Cie française de raffinage, de la S.N. Repal et de Béryl-Algérie (Cie africaine des raffineries de Berre), administrateurs personnes morales.

Suite :
Nationalisation des actifs algériens.
Transformation en S.A. de pétroles Mory : vente de soutes pour les navires dans les ports de France, Maroc, Tunisie, Sénégal et Italie.

Total rachète à Mory SA ses parts dans leur filiale commune
(*Le Monde*, 16 décembre 1987)

Le groupe pétrolier français Total Compagnie française des pétroles vient d'acheter à Mory SA (énergie, transports) la totalité de ses parts dans leur filiale commune Société anonyme de pétroles Mory (SAPM), spécialisée dans l'avitaillement des navires.

Le prix de la transaction n'a pas été révélé. La SAPM est présente dans un grand nombre de ports du monde et commercialise la majeure partie des carburants pour navires du groupe Total. En 1986, ses ventes globales se sont élevées à 620.000 tonnes de produits pétroliers, et son chiffre d'affaires atteint 310 millions de francs pour une perte de 280.000 fr. (après un bénéfice de 6 millions de francs l'année précédente). Mory SA et Total Compagnie française des pétroles étaient associés depuis 1935.

Mory
[Premiers résultats consolidés]
par Philippe MOREAU
(*Les Échos*, 8 juin 1988)

[...] En prévision du règlement financier de ces dossiers difficiles (États-Unis, Afrique et TNE), le groupe a déjà inscrit 46 millions de francs de « provisions pour restructurations ». Une somme qui a pu être dégagée en grande partie grâce à la plus-value réalisée avec la vente, l'an dernier à Total, des 50 % de parts encore détenues dans SAPM (Société anonyme de pétroles Mory).
